



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 08 avril 2026

Délibération n° DEL_2026_23

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 26 mars 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUROUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, TOURLAN Anne, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : BADUEL Sébastien

Objet de la délibération : Travaux de pose d'un escalier dans le cadre des travaux de la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement- choix de l'entreprise

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la pose d'un escalier au sein du logement de l'ancienne mairie.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées, à savoir :

Entreprise C2M : montant de 8839.21 € HT 10607.05 € TTC

Entreprise BASTIDE SAS : montant de 4548 € HT 5457.60 € TTC

Après analyse des offres (prix, qualité des prestations, délais d'exécution, garanties, etc.), il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise BASTIDE SAS , jugée la mieux-disante.

DECISION

Après en avoir délibéré, À l'unanimité

DÉCIDE :

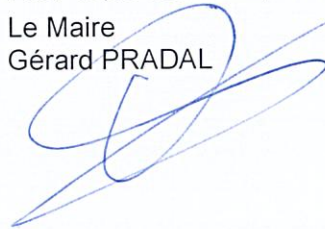
- De retenir le devis de l'entreprise BASTIDE SAS pour un montant de 4548 € HT, soit 5457.60 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026.

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 08 avril 2026
Reçu en préfecture le : 09 avril 2026
Publié ou notifié le : 09 avril 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 08 avril 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
BADUEL Sébastien

